

# SÉNAT

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1976-1977

Annexe au procès-verbal de la séance du 23 novembre 1976.

## RAPPORT GÉNÉRAL

FAIT

*au nom de la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation (1), sur le projet de loi de finances pour 1977*  
ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

Par M. René MONORY,  
Sénateur.  
*Rapporteur général.*

TOME III

LES MOYENS DES SERVICES ET LES DISPOSITIONS SPÉCIALES  
(Deuxième partie de la loi de finances.)

ANNEXE N° 21

**Qualité de la vie.**

**III. — TOURISME**

*Rapporteur spécial : M. Yves DURAND.*

---

(1) *Cette commission est composée de : MM. Edouard Bonnefous, président; Geoffroy de Montalembert, Max Monichon, Jacques Descours Desacres, Henri Tournan, vice-présidents; Yves Durand, Roger Gaudon, Joseph Raybaud, Modeste Legouez, secrétaires; René Monory, rapporteur général; Auguste Amic, Maurice Blin, Roland Boscary-Monsservin, René Chazelle, Bernard Chochoy, Jean Cluzel, Yvon Coudé du Foresto, Marcel Fortier, Jean Francou, Gustave Héon, Paul Jargot, Louis Jung, Robert Lacoste, Fernand Lefort, Georges Lombard, Raymond Marcellin, Josy-Auguste Moinet, Mlle Odette Pagani, MM. Gaston Pams, Pierre Prost, Mlle Irma Rapuzzi, MM. Paul Ribeyre, Edmond Sauvageot, François Schleiter, Robert Schmitt, Maurice Schumann.*

**Voir les numéros :**

**Assemblée Nationale (5<sup>e</sup> législ.) :** 2524 et annexes, 2525 (tomes I à III et annexe 32), 2534 (tome XIV) et in-8° 555.

**Sénat :** 64 (1976-1977.)

---

**Loi de finances. — Tourisme - Hôtellerie.**

## SOMMAIRE

---

	Pages
<b>PREMIÈRE PARTIE. — Le budget du Tourisme en 1977</b> .....	<b>5</b>
I. — Les dépenses ordinaires .....	6
II. — Les dépenses en capital .....	9
III. — Les dépenses touristiques inscrites à d'autres budgets que celui du Tourisme .....	13
 <b>DEUXIÈME PARTIE. — La mise en œuvre de la politique du tourisme</b> .....	 <b>15</b>
I. — L'organisation administrative du tourisme .....	15
II. — L'effort de promotion touristique .....	17
III. — L'aménagement touristique .....	19
— de la montagne .....	20
— du littoral .....	21
— de l'espace rural .....	21
IV — Les hébergements touristiques .....	22
— l'aide à l'hôtellerie .....	23
— les hébergements de tourisme social .....	24
 <b>Examen en Commission</b> .....	 <b>27</b>
 <b>Conclusion</b> .....	 <b>29</b>
 <b>Annexes</b> .....	 <b>31</b>

---

MESDAMES, MESSIEURS,

Même s'il paraît être en accroissement sensible par rapport à celui de 1976, le budget du Tourisme prévu pour 1977 demeure d'un niveau modeste : 109 millions de francs.

Il n'en constitue pas moins, avec les pouvoirs de réglementation et de coordination que lui a conférés le décret du 22 novembre 1974 relatif à ses attributions, l'essentiel des moyens dont dispose le Secrétaire d'État au Tourisme pour orienter le développement du secteur touristique pris à la fois sous l'angle économique et sous l'angle plus général du genre de vie des Français.

### Les aspects économiques du tourisme.

Bien qu'il soit difficile d'en définir les limites, le tourisme occupe dans la vie économique française une place importante.

En 1975, le chiffre d'affaires direct réalisé par le secteur touristique en France a pu être évalué par le Centre d'études et de recherches sur la consommation (C.R.E.D.O.C.) à 112 milliards de francs (145 milliards si l'on y ajoute les dépenses induites), répartis de la façon suivante :

— Séjours de vacances .....	39,5 milliards de francs	
— Séjours de « week-end » .....	24	—
— Tourisme d'affaires .....	35	—
— Tourisme étranger en France .....	14	—

Le tourisme se situe au deuxième rang après l'automobile pour les recettes en devises qu'il procure à la France avec un montant de 14 milliards de francs, mais un solde positif, selon les évaluations de la Banque de France, de 512 millions de francs seulement en 1975 (Suisse exclue). Ce solde toutefois diminue régulièrement depuis 1971, année où il atteignait près de 1.500 millions de francs, ainsi qu'il ressort du tableau ci-dessous :

## EVOLUTION DE LA BALANCE DES PAIEMENTS TOURISTIQUES

(Suisse exclue).

	1971	1972	1973	1974	1975
Recettes .....	7.839,6	8.544	9.344	10.855	12.544
Dépenses .....	6.351,6	7.289	8.657	10.276	12.022
Solde .....	+ 1.488	+ 1.255	+ 687	+ 609	+ 512

En partant de ces résultats et en tenant compte d'un certain ralentissement de l'inflation internationale par rapport à 1975, de l'érosion monétaire dans les principaux pays fréquentés par les Français, l'Italie et l'Espagne, ainsi que de la position internationale du franc par rapport à ces pays, on peut estimer que les recettes et les dépenses touristiques françaises de 1976 augmenteront respectivement de 6 à 7 % et de 8 à 9 % par rapport à l'année dernière. Dans ces conditions, le solde de la balance de paiements touristiques (Suisse exclue) serait cette année d'environ 300 millions de francs.

### Les aspects sociaux du tourisme.

Sans faire une analyse détaillée des statistiques touristiques, on constate que, si en 1974 le taux de départ en vacances sur l'ensemble de l'année avait dépassé pour la première fois le seuil des 50 %, en 1975, c'est le taux de départ en vacances d'été qui franchit ce cap. Ces taux représentent, sur l'ensemble de l'année 1975, 26 millions de personnes parties en vacances, 41 millions de séjours et 785 millions de journées de vacances dont 136 à l'étranger.

Le double aspect des activités touristiques, tout à la fois élément de l'activité économique et phénomène social occupant dans les préoccupations et le genre de vie des Français une place croissante, se retrouve :

- au niveau du budget prévu en 1977 pour le Tourisme et présenté dans la première partie de ce rapport;
- dans le bilan de la politique touristique animée par le Secrétariat d'État, objet de la deuxième partie du rapport.

## PREMIÈRE PARTIE

---

### LE BUDGET DU TOURISME EN 1977

En 1976, le budget initial du Secrétariat d'État au Tourisme n'atteignait encore que 57 millions de francs. Le rattachement, conformément au souhait de votre commission, du chapitre budgétaire relatif aux « aménagements touristiques de la montagne, du littoral et de l'espace rural » jusqu'alors inscrit aux Charges communes du Ministère de l'Économie et des Finances, porte ce chiffre initial à 91 millions de francs. Les 109 millions de francs demandés pour 1977 représentent donc en crédits de paiement une augmentation réelle de près de 20 %.

Les arbitrages budgétaires et la répartition des crédits entre les diverses actions touristiques devaient s'inscrire dans les orientations générales du VII<sup>e</sup> Plan et en particulier dans les programmes d'actions prioritaires (P.A.P.) concernés.

En ce qui concerne les orientations générales de la politique du tourisme, le rapport du VII<sup>e</sup> Plan indique notamment (chapitre premier du Livre I) :

« Les loisirs et les vacances des Français, ainsi que l'accueil des touristes étrangers feront l'objet d'actions prioritaires qui répondent à une double préoccupation : d'une part, améliorer notre balance des paiements, d'autre part mettre le loisir et le tourisme à la portée du plus grand nombre grâce à des équipements légers qui respectent les paysages et la vie locale. »

Cette orientation se trouve concrétisée, sur le plan financier, par l'inscription d'interventions impliquant la participation du Secrétariat d'État au Tourisme dans trois des programmes d'actions prioritaires du VII<sup>e</sup> Plan. Les dotations correspondantes, inscrites au projet de budget du Tourisme pour 1977, sont les suivantes :

PROGRAMMES	ACTIONS	DOTATION BUDGET Tourisme 1977
N° 9 — Accompagnement de l'exportation .....	Augmenter le tourisme étranger	40 millions de F (crédits de paiement)
N° 23 — Valoriser les zones rurales .....	Loisirs et tourisme	23,6 millions de F (autorisations de programme)
N° 24 — Défendre le patrimoine national ...	Développement du Tourisme social sur le littoral	19,3 millions de F (autorisations de programme)

Tel est donc le cadre dans lequel s'inscrit le budget du Tourisme en 1977, dont les dotations relèvent pour près des trois quarts de programmes d'actions prioritaires.

### I. — LES DÉPENSES ORDINAIRES DU BUDGET DU TOURISME

Les dépenses ordinaires de fonctionnement représentent la moitié des crédits de paiement du budget du Secrétariat d'État au Tourisme avec 55 millions de francs qui se répartissent de la façon suivante :

NATURE DES DEPENSES	CREDITS 1976	CREDITS PREVUS POUR 1977		
		Services votés	Mesures nouvelles	Total
<b>Titre III. — Moyens des services :</b>				
Administration centrale .....	17.672.315	18.756.452	+ 1.063.563	19.820.015
Délégations régionales et missions interministérielles ....	3.957.771	4.332.958	+ 172.900	4.505.858
Bureaux à l'étranger .....	23.141.710	24.317.691	+ 1.300.000	25.617.691
<b>Titre IV. — Actions d'intérêt touristique .....</b>	<b>3.854.140</b>	<b>3.854.140</b>	<b>+ 1.100.000</b>	<b>4.954.140</b>
<b>Total dépenses ordinaires .....</b>	<b>48.625.936</b>	<b>51.261.241</b>	<b>3.636.463</b>	<b>54.897.704</b>

Les 6 millions de francs d'augmentation, par rapport à 1976, (soit un accroissement de 13 %) correspondent à raison de 2,6 millions à des mesures acquises relatives essentiellement aux rémunérations des personnels.

Parmi les mesures nouvelles d'un montant de 3,6 millions de francs, on relève :

1<sup>o</sup> + 173.000 francs pour la création de trois postes de chargés de mission qui renforceront les effectifs des délégations régionales. Ces postes pourraient concerner les délégations du Languedoc-Roussillon, des Pays de la Loire et enfin d'Alsace-Lorraine où, pour deux régions, il n'existe qu'un seul délégué et un seul comité régional du tourisme.

2<sup>o</sup> + 1.000.000 de francs pour l'édition de brochures relatives au tourisme dans les régions françaises et leur traduction dans de nouvelles langues.

Le Secrétariat d'État au Tourisme édite les documents nécessaires à l'action de promotion des représentations à l'étranger, qui en assurent la distribution auprès du public et des professionnels des pays dans lesquels ils interviennent :

- documents de portée nationale, regroupant des informations relatives à l'ensemble du pays;
- documents, dont le contenu est limité à une région donnée et au financement desquels les instances régionales participent souvent pour moitié.

C'est à cette catégorie de documents régionaux que profitera principalement l'accroissement de la dotation prévue en 1977. Il a été décidé de doter le plus tôt possible chaque région d'une brochure et d'en faire ensuite la remise à jour tous les trois ans.

En 1976, les brochures réalisées n'ont pu concerner que 4 régions (Bretagne, Alsace, Riviera Côte d'Azur, Centre). Il est prévu en 1977 de confectionner 7 brochures (Limousin, Aquitaine, Pays de Loire, Languedoc-Roussillon, Champagne-Ardenne, Franche-Comté, Provence) et d'éditer un guide de Paris.

La plupart de ces documents sont édités en français, allemand, et surtout anglais. Il s'y ajoute selon les régions des éditions en néerlandais, italien, ou espagnol. Il est envisagé, à l'intention des marchés nouveaux sur lesquels une promotion va s'engager en 1977 et 1978, de réaliser certains documents en arabe et portugais.

3<sup>o</sup> + 1.300.000 francs, au titre des bureaux à l'étranger (chapitre 34-14), correspondant à l'effort de promotion supplémentaire envisagé pour 1977 dans le cadre du plan d'action prioritaire N<sup>o</sup> 9, dont

1.200.000 francs pour des opérations d'information et de prospection lancées afin de gagner la clientèle :

- soit de marchés traditionnels mal couverts, essentiellement les États-Unis (500.000 francs);
- soit de marchés nouveaux tels que la Grèce (100.000 francs), l'Amérique du Sud (Venezuela et Colombie : 150.000 francs), le Moyen-Orient (Iran : 150.000 francs) et l'Asie du Sud-Est (Singapour : 140.000 francs), où il convient d'entreprendre une promotion touristique, ou bien de marchés déjà ouverts depuis peu, tels que l'Australie (140.000 francs) et l'Afrique du Sud (20.000 francs) où cette promotion doit être renforcée. Il y a lieu de signaler que ces différents marchés seront abordés dans le cadre d'une action conjointe avec les compagnies aériennes françaises Air France et U.T.A. par le biais des conventions annuelles qui les lient au Secrétariat d'État au Tourisme.

Un crédit de 100.000 francs est laissé sans affectation initiale en vue de renforcer l'action sur certains marchés en fonction de l'évolution des besoins et de la conjoncture.

4° + 1.100.000 francs au titre des « actions d'intérêt touristique » (chapitre 44-01) dont 500.000 francs pour les subventions versées à des organismes touristiques sans but lucratif (comités régionaux du tourisme, syndicats d'initiative, offices de tourisme, etc.) et 300.000 francs pour la propagande touristique.

La propagande touristique comprend :

- la production ou l'achat de films, 530.000 francs en 1977;
- la participation aux expositions, 96.000 francs en 1977;
- l'organisation de voyages de propagande à l'intention des journalistes et professionnels du tourisme étrangers, 1.450.000 francs en 1977.

L'accroissement de la dotation par rapport à 1976 (+ 300.000 francs) permettra de développer les voyages d'accueil en provenance des États-Unis et d'amorcer ce type d'action dans les autres pays sur lesquels doit porter, en 1977, l'effort de promotion supplémentaire (Amérique du Sud, Proche-Orient, Asie du Sud-Est, Australie).

## II. — LES DÉPENSES EN CAPITAL INSCRITES AU BUDGET DU TOURISME

Maintenues en 1976 au niveau de l'année précédente, les autorisations de programme inscrites au budget du Tourisme progresseront légèrement en 1977 (+ 2,7 %). Les crédits de paiement augmenteront dans une forte proportion (+ 27,6 %) mais ils avaient été réduits de plus de moitié en 1976 par rapport à 1975 et demeurent d'un montant très modeste.

L'évolution globale des crédits s'accompagne d'une redistribution opérée en faveur des subventions aux équipements de tourisme social (terrains de camping et villages de vacances) au détriment des opérations d'équipement touristique de la montagne, du littoral et de l'espace rural ainsi qu'il ressort du tableau ci-dessous :

NATURE DES DEPENSES	AUTORISATIONS DE PROGRAMME			CREDITS DE PAIEMENT		
	1976	1977	Différences	1976	1977	Différences
Etudes pour l'aménagement touristique du territoire	700.000	720.000	+ 20.000	135.000	500.000	+ 365.000
Aménagements touristiques de la montagne, du littoral et de l'espace rural (a) .....	40.400.000	36.000.000	— 4.400.000	33.800.000	31.000.000	— 2.800.000
Subventions d'équipement pour le tourisme social	21.250.000	27.300.000	+ 6.050.000	8.450.000	22.600.000	+ 14.150.000
Subventions pour divers équipements touristiques	mémoire	mémoire	»	mémoire	mémoire	»
Totaux pour les dépenses en capital .....	62.350.000	64.020.000	+ 1.670.000	42.385.000	54.100.000	+ 11.715.000

(a) Ancien chapitre « Aménagements touristiques » du budget des charges communes.

## 1. Les études d'aménagement touristique du territoire.

La sévère réduction des crédits intervenue en 1976 a conduit le Secrétariat d'État au Tourisme à rechercher auprès d'autres départements ministériels et de différents organismes publics les cofinancements nécessaires à la poursuite de son programme d'études, dont une présentation schématique figure en annexe n° 1 de ce rapport.

La dotation prévue pour 1977 demeure modeste mais elle est en accroissement, très léger pour les autorisations de programme portées à 720.000 francs, plus sensible pour les crédits de paiement portés à 500.000 francs. Il est difficile d'estimer globalement l'intérêt de ce type de dépenses. Votre Commission a toujours insisté sur les précautions à prendre pour éviter les doubles emplois ou la multiplication de travaux demeurant sans suite. *En revanche, les lacunes constatées dans la connaissance de certains phénomènes touristiques telles que la structure de la balance des paiements touristiques ou l'étendue des besoins en équipements hôteliers, ont conduit dans le passé et pourraient encore conduire à des décisions non fondées et coûteuses.*

## 2. Les aménagements touristiques.

Ce chapitre inscrit jusqu'à présent au budget des Charges communes du Ministère de l'Économie et des Finances est rattaché en 1977, comme votre Commission le demandait depuis plusieurs années, au budget du Secrétariat d'État au Tourisme (chapitre 56-02).

La dotation qui en autorisations de programme passe de 40,4 à 36 millions de francs sera ainsi répartie :

(En millions de francs.)

	1976	1977
Montagne .....	24,5	19
Littoral .....	8	8,5
Espace rural .....	7,9	8,5
Total .....	40,4	36

La réduction des dotations demandées pour 1977 s'analyse en une diminution des crédits consacrés à l'aménagement touristique de la montagne au profit des interventions en espace rural à entreprendre au titre du programme d'actions prioritaires n° 23.

Ce redéploiement, a été jugé possible dans la mesure où le développement du tourisme en montagne et spécialement en moyenne montagne ne saurait faire l'objet d'un clivage absolu entre « montagne » et « espace rural » qui revêt souvent une signification budgétaire et non pas une signification opérationnelle.

Il n'en reste pas moins que cette disposition diminue le volume des moyens disponibles pour les aménagements des stations de montagne et spécialement des aménagements à dominante de tourisme hivernal.

Les prévisions budgétaires pour 1977 qui sont exposées dans le tableau joint en annexe n° 2 s'intègrent aux programmes d'action prioritaires du VII<sup>e</sup> Plan :

- pour le P.A.P. n° 23, par le regroupement des actions en moyenne montagne et des actions en espace rural, la priorité étant donnée à l'organisation d'opérations dans le cadre de « pays d'accueil » et à la mise en marché des produits touristiques ruraux;
- pour le P.A.P. n° 24, par une participation au programme d'aménagement de terrains de camping sur le littoral, sous la forme d'assistance technique aux collectivités, et d'un apport au financement de réalisations à caractère pilote.

### 3. Les subventions d'équipement pour le tourisme social.

La dotation inscrite au chapitre 66-01 est en accroissement sensible pour les autorisations de programme, portées de 21,2 à 27,3 millions de francs et plus encore pour les crédits de paiement portés de 8,5 à 22,6 millions de francs. Ceux-ci, il est vrai, avaient été considérablement réduits en 1976 en raison de l'importance du solde disponible en fin d'année. Les états de dépense transmis à votre Rapporteur spécial lui ont permis de constater à cet égard la normalisation de la situation puisque le taux de consommation des crédits, transferts et reports inclus, atteignait 80 % au 1<sup>er</sup> octobre 1976. Ainsi se trouve justifié, en 1977, le rétablissement des crédits de paiement à leur niveau antérieur.

a) *Les subventions aux villages de vacances :*

La dotation prévue à ce titre en 1977 représente 13,3 millions de francs en autorisations de programme. Quoique en légère augmentation par rapport aux années précédentes, elle paraît en retrait sur les prévisions de programmes d'action prioritaires relatifs à l'équipement des zones rurales et au développement du tourisme social sur le littoral. En tout état de cause, elle ne permettra pas au Secrétariat d'État au Tourisme d'intervenir dans les zones couvertes par les missions interministérielles d'aménagement dont les moyens subissent eux-mêmes une réduction sensible.

b) *Les subventions aux terrains de camping :*

Réservées aux opérations à caractère non lucratif, elles bénéficieront d'une dotation de 14 millions de francs dont 8 millions pour les départements du littoral auxquels s'ajoutera un prélèvement de 1 million sur le chapitre 56-02.

Ce crédit correspond à un investissement de l'ordre de 45 millions de francs et permettra la création de 23.000 places sur 95 hectares. *Pour atteindre l'objectif quinquennal, même si l'on tient compte d'apports supplémentaires à attendre au titre des missions interministérielles, spécialement au titre de celle de l'Aquitaine, une intensification du rythme de l'aide publique au titre des années ultérieures sera sans doute nécessaire.*

*Il était envisagé, pour favoriser la réalisation des terrains de camping, d'instaurer sous forme d'une prime spéciale une aide en faveur des équipements privés. Cette aide aurait été financée par un prélèvement opéré sur la dotation affectée, au budget des Charges communes, au versement des primes spéciales d'équipement hôtelier. L'abattement opéré en 1977 sur cette dotation ne permettra vraisemblablement pas de réaliser le projet envisagé.*

#### 4. Les subventions pour divers équipements touristiques.

Ce chapitre figure pour mémoire sous le n° 62-02 au budget du Tourisme. Il est alimenté en cours d'année par des transferts de crédits prélevés notamment sur le chapitre des aménagements touristiques. Cette procédure ne répond donc qu'à un souci de régularité des imputations budgétaires mais n'accroît en rien le montant global des dotations d'équipements touristiques. Le montant des crédits transférés s'est élevé en 1975 à 2,3 millions de francs. Il atteignait le même montant au 31 juillet 1976.

### III. — LES DÉPENSES TOURISTIQUES INSCRITES DANS D'AUTRES BUDGETS QUE CELUI DU TOURISME

Certains crédits d'équipement de caractère spécifiquement touristique sont inscrits dans d'autres budgets que celui du Tourisme. Ils sont récapitulés, en autorisations de programme, dans le tableau ci-dessous :

(En millions de francs.)

	1976	1977
Missions interministérielles d'aménagement (Languedoc-Roussillon, Corse, Aquitaine) .....	140,8	128,5
Aide pour l'équipement hôtelier .....	50	40
Infrastructures fluviales de plaisance .....	0,5	0,43
Ports de plaisance .....	8	5
<b>Total</b> .....	<b>199,3</b>	<b>173,93</b>

Les crédits des missions interministérielles d'aménagement (Languedoc-Roussillon, Aquitaine et Corse) inscrits au budget des Services généraux du Premier Ministre, sont mis à la disposition du Ministre de l'Aménagement du Territoire et de la D.A.T.A.R. pour un montant qui atteindra 128,5 millions de francs en 1977, au lieu de 141 millions de francs en 1976.

Au budget de l'Équipement, un crédit de 5,5 millions de francs permet en 1977 de financer d'une part des infrastructures fluviales de plaisance et, d'autre part, les ports de plaisance.

Enfin, au budget des Charges communes du Ministère de l'Économie et des Finances figurent les crédits nécessaires au financement des primes d'aide à l'équipement hôtelier. Ces derniers crédits concernent plus directement le Secrétariat d'État au Tourisme dans la mesure où il a la charge d'élaborer les critères d'attribution des primes qui sont ensuite versées par le Ministère de l'Économie et des Finances sur proposition du F.D.E.S. La dotation affectée à ces primes atteindra 40 millions de francs en 1977, en diminution de 20 % sur 1976.

*Votre Rapporteur estime que seules des considérations d'ordre budgétaire peuvent actuellement justifier une telle réduction de cette dotation car, depuis l'assouplissement des conditions d'octroi des primes en 1976,*

*le nombre des demandes a été en très forte augmentation. En effet, il y a eu 184 demandes déposées pendant les huit premiers mois de 1976 contre 63 pour la même période en 1975.*

*La réduction sensible des crédits touristiques hors budget du Tourisme (— 12,5 % en francs courants) ne confirme pas la relative priorité accordée au budget du Tourisme lui-même. Au total, l'ensemble des crédits touristiques sera en 1977 un peu inférieur à ce qu'il était en 1976 (283 au lieu de 290 millions de francs).*

\* \* \*

Le tableau des moyens consacrés par l'État au financement des activités touristiques, ne serait pas complet s'il ne mentionnait les prêts bonifiés consacrés à l'équipement hôtelier et aux équipements touristiques.

Le volume des enveloppes ouvertes au titre des prêts du F.D.E.S. à l'équipement hôtelier a atteint, pour 1976, en autorisations d'engagement, 340 millions de francs et en décaissement, 300 millions de francs. Pour 1977, il est prévu en autorisations d'engagement, 370 millions de francs et, en décaissement, 300 millions de francs.

Les chiffres concernant les prêts bonifiés des autres organismes prêteurs n'ont pas été communiqués. A titre de comparaison, ils représentaient pour 1975 153 % du montant des décaissements du F.D.E.S. Cette proportion devrait être la même pour les années 1976 et 1977.

En matière de prêts aux équipements collectifs, seules les remontées mécaniques réalisées par les collectivités locales ou les sociétés d'économie mixte bénéficient de prêts de la Caisse des dépôts complétés par le Crédit agricole. L'enveloppe dégagée en 1976 a atteint 25 millions de francs pour chacun de ces deux établissements.

Pour conclure l'examen du budget du Tourisme, votre Rapporteur doit émettre une réserve sur le montant des transferts de crédits qui, en cours d'année, en modifient sensiblement la physionomie.

Au 30 septembre, la dotation initiale pour les dépenses ordinaires, d'un montant de 48 millions de francs, avait été accrue par voie de transferts de plus de 20 millions de francs, soit d'environ 40 %. S'agissant d'opérations qui se renouvellent chaque année, n'est-il pas possible de les réduire en évaluant mieux les dotations initiales? La portée de l'autorisation parlementaire s'en trouverait en tout cas renforcée.

## DEUXIÈME PARTIE

---

### LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE DU TOURISME

Les observations qu'appellent la mise en œuvre de la politique du tourisme, particulièrement au cours des années 1975 et 1976, et les perspectives ouvertes en 1977, seront regroupées en quatre thèmes principaux :

- l'organisation administrative;
- l'effort de promotion;
- l'aménagement touristique du pays;
- la réalisation des hébergements touristiques.

#### I. — L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU TOURISME

##### 1. La structure des services.

Les services du Secrétariat d'État au Tourisme comportent un effectif modeste de 294 postes budgétaires auxquels il est proposé d'ajouter 3 nouveaux postes de chargés de mission en 1977. Les deux tiers de ces emplois sont des emplois contractuels et leur répartition est la suivante :

- administration centrale : 161;
- délégations régionales : 53;
- bureaux à l'étranger : 83.

Au niveau départemental, le Secrétariat d'État ne dispose pas de structures administratives propres, le relais de son action est assuré par les comités départementaux du tourisme, les syndicats d'initiative et les offices ou associations de tourisme. Cette coopération entre l'administration et les associations joue à plein en particulier avec la Fédération nationale des syndicats d'initiative et offices de tourisme qui groupe plus de 1.500 bureaux d'accueil, d'information et d'animation répartis dans

tout le pays. La qualité des services rendus par ces organismes a conduit l'Administration à prévoir l'homologation des plus importants d'entre eux afin de leur assurer le soutien de la propagande officielle.

Un projet de loi a été élaboré par le Secrétariat d'État au Tourisme avec le double objectif d'actualiser le statut des comités régionaux de tourisme et de consacrer les liens établis entre l'Administration et les divers organismes attachés à l'expansion touristique au niveau régional, départemental et communal.

## 2. Le rôle de coordination du Secrétariat d'État.

La modestie des moyens financiers dont il dispose exclut que le Secrétariat d'État au Tourisme puisse seul entreprendre le financement d'actions d'envergure. Son intervention a donc essentiellement un caractère interministériel, coordonnant les diverses sources de financement du budget de l'État (Agriculture, Intérieur, Équipement) et associant largement les collectivités locales et, de plus en plus maintenant, les régions ainsi que les associations et les professions touristiques.

Cette concertation trouve d'abord à s'exercer au sein des structures prévues à cet effet :

- le Conseil supérieur du tourisme dont la composition et les compétences viennent d'être modifiées par un décret du 26 juin 1976;
- les commissions interministérielles notamment celle du tourisme social qui, renouvelée l'an dernier, s'est élargie à de nouveaux partenaires (Caisse nationale des allocations familiales et divers établissements de crédits) améliorant ainsi sensiblement son efficacité. En revanche, on peut regretter que des missions d'aménagement touristique, seule celle de la montagne se soit réunie en 1976. Celles du littoral et de l'espace rural ne l'ont fait ni en 1976 ni en 1975. *Votre Rapporteur se demande si, dans ces conditions, il n'y aurait pas lieu de réformer des organismes qui ne paraissent pas adaptés à leur mission.*

Le Secrétariat d'État a eu également maintes occasions particulières d'assurer son rôle de coordination des actions touristiques. On évoquera plus particulièrement :

- l'élaboration d'orientations ou de directives concernant la politique d'accès aux rivages, le statut des chemins ruraux et l'actualisation de celui des gîtes ruraux, enfin, les conditions de réalisation des projets d'aménagement touristique en montagne;

- la préparation, en liaison avec la Délégation générale à la recherche scientifique et technique (D.G.R.S.T.), d'un programme de recherches sur les loisirs dont l'absence était fort gênante pour éclairer la démarche administrative;
- les expériences menées avec la D.A.T.A.R. pour l'accès de la petite hôtellerie à la nouvelle aide spéciale rurale instaurée cette année, notamment dans le Massif Central;
- enfin, dans le domaine des échanges extérieurs, la définition d'une politique concertée de développement des exportations touristiques non seulement sous la forme des échanges traditionnels de touristes mais également *sous forme d'investissements à l'étranger et d'assistance technique internationale qui s'est développée depuis le début de 1976 avec le Ministère du Commerce extérieur et le Ministère de l'Équipement.*

Votre Commission des Finances a insisté sur la nécessité d'intensifier et d'élargir l'effort de coordination en vue de la mise en œuvre d'une politique d'ensemble favorable non seulement à l'expansion des activités touristiques, mais également à l'accueil et à la protection des touristes, notamment lorsqu'ils sont étrangers. Si trop d'entre eux devaient être déçus par un accueil défectueux, l'effort de promotion touristique deviendrait stérile et donc inutilement coûteux. *Il faut avoir présent à l'esprit que la promotion du tourisme en France passe d'abord par le développement — ou le rétablissement — de sa réputation de pays accueillant.*

## II. — L'EFFORT DE PROMOTION TOURISTIQUE

Il tend, d'une part, à attirer en France une clientèle en nombre croissant afin d'améliorer la balance des paiements touristiques mais aussi à l'orienter en dehors des régions et des périodes les plus encombrées.

A cet effet, à côté de la propagande traditionnelle par voie de brochures ou de films, une action plus directe est engagée auprès des organisateurs étrangers pour les inciter à s'intéresser au marché français. Les professionnels français sont eux-mêmes encouragés à se regrouper au sein d'organismes à vocation professionnelle (groupements d'hôteliers indépendants, de stations touristiques, etc.).

La promotion auprès de la clientèle française est organisée de façon plus méthodique que naguère et un département administratif vient d'être créé à cet effet au sein du service de l'action touristique du Secrétariat

d'État comblant ainsi un vide que votre Commission avait regretté précédemment.

Enfin, l'effort de promotion sur les marchés étrangers est intensifié. Un bureau d'information a été ouvert en 1976, à Sydney. Pour 1977, il est prévu de renforcer l'intervention sur le marché des États-Unis et de préparer, dans le cadre d'une collaboration accrue avec les compagnies aériennes françaises, l'ouverture de représentations sur de nouveaux marchés (Venezuela, Asie du Sud-Est, Iran, Grèce), leur installation effective devant intervenir au fur et à mesure du déblocage des crédits retenus au programme d'action prioritaire n° 9 du VII<sup>e</sup> Plan.

Les moyens consacrés à la promotion touristique sont difficiles à cerner au moins pour ceux qui concernent les actions entreprises en France même. Les moyens budgétaires peuvent être ainsi évalués en 1976 (en millions de francs) :

**Effort de promotion.**

	A L'ETRANGER	EN FRANCE	TOTAL
Budget du tourisme .....	21,0	19,0	40,0
+ crédits transférés .....	3,34	3,28	6,62

Ces crédits servent à l'acquisition ou à la réalisation du matériel d'information et de propagande dont le coût peut être évalué en 1976 à 8 millions de francs, ainsi qu'à la rémunération des personnels qui se consacrent aux activités de promotion :

- 157 agents — dont 74 étrangers — pour les 12 représentations officielles et les 13 bureaux rattachés installés à l'étranger;
- 120 agents affectés partiellement soit dans les délégations régionales (53 agents en 1977), soit au service de l'action touristique à des tâches de promotion.

Les crédits budgétaires sont complétés par d'autres sources de financement public. Les établissements publics régionaux apportent leur contribution aux dépenses de promotion des budgets des comités régionaux de tourisme. Elle porte essentiellement sur l'acquisition de matériel de promotion. En 1975, le montant des crédits « promotion » des établissements régionaux était de 6 millions, ce qui représente une faible part des crédits que

ces organismes consentent à l'aménagement touristique (244 millions). Le recensement en cours pour 1976 ne fait pas apparaître une forte croissance. Les budgets des comités régionaux du tourisme sont en revanche passés de 12.856.000 francs en 1975 à 16.610.000 francs en 1976.

Au total, l'afflux des touristes paraît indiquer que les résultats de l'effort de promotion sont « payants » au moins du point de vue quantitatif. En revanche, les problèmes posés par l'excessive concentration des touristes dans certaines zones et à certaines périodes ne paraissent pas devoir être résolus de sitôt. Et l'ambition affichée par le Secrétariat d'État au Tourisme en choisissant pour 1977 le thème promotionnel « La France, pays de l'art de vivre » pour louable qu'elle soit, ne se réalisera pas sans un effort d'imagination et de volonté — sans parler des moyens financiers — encore plus important qu'il n'a été jusqu'à présent.

### III. — L'AMÉNAGEMENT TOURISTIQUE

L'intervention du Secrétariat d'État en ce domaine ne peut pas être conçue isolément et le plus souvent ne peut se traduire en action directe sur le terrain. Il s'agit donc de conduire avec persévérance une action de coordination et d'incitation articulée autour de trois préoccupations principales : étalement dans l'espace, insertion dans l'environnement physique et humain, recherche de l'efficacité économique.

Au plan technique, deux problèmes communs à toutes les zones de loisirs ont fait l'objet en 1975 et 1976 d'une attention particulière et méritent d'être soulignés :

- l'aménagement des espaces spécialisés dans la pratique des loisirs (bases de loisirs péri-urbaines ou littorales, plans d'eau, etc.) pour lequel, en liaison avec la D.A.T.A.R., le Ministère de la Qualité de la vie et les Secrétariats d'État rattachés viennent de constituer un organe commun d'assistance technique aux collectivités locales : l'Agence technique pour les espaces de plein air et de loisir;
- la nécessité de préserver l'ouverture des chemins ruraux menacés de disparition par le dépeuplement rural et le remembrement, a conduit à prescrire l'établissement de plans départementaux des chemins à conserver et à l'élaboration d'un projet de loi en vue de créer une nouvelle catégorie de voirie dont les départements pourront prendre en charge l'entretien en relais des communes.

Avant d'examiner le bilan et les perspectives des opérations d'aménagement touristique, il est utile de rappeler quelle a été, en 1975, la répartition des journées de vacances par zone géographique :

- mer : 40 % des journées de vacances ;
- montagne : 20 à 22 % ;
- campagne : 30 % ;
- ville, circuits et autres : 8 à 10 % .

### 1. L'aménagement touristique de la montagne.

Alors que la fréquentation hivernale de la montagne s'accroît à un rythme moyen d'environ 10 % par an et nettement plus rapide encore pour la clientèle étrangère (300.000 étrangers pour l'hiver 1975/1976, soit 2,8 millions de nuitées), la part des crédits qui lui sont affectés sur la dotation d'aménagement touristique est en baisse tout en demeurant toujours majoritaire.

En même temps, son utilisation est sensiblement modifiée. La part accordée à la haute montagne déjà largement exploitée et aux grandes stations inscrites au plan-neige est stabilisée. En revanche, pour satisfaire la demande d'une clientèle nouvelle plus nombreuse mais plus modeste, l'effort se porte davantage sur la moyenne montagne, les stations familiales et des équipements d'un type différent : circuits de randonnée, stades de neige (terrains équipés pour la pratique des sports d'hiver, mais sans hébergement),

Cette évolution s'accompagne d'une certaine diversification géographique pour la promotion et l'équipement de nouveaux massifs, notamment les Pyrénées. Un effort est également fait pour préserver le patrimoine naturel : financement d'études de paysage, d'opérations de reboisement et de réengazonnement, aide à la construction de réseaux d'assainissement et de stations d'épuration.

Outre l'aide financière (modeste) et technique qu'il apporte, le Secrétariat d'État au Tourisme a préparé une instruction interministérielle pour définir les conditions juridiques, administratives et financières de participation des collectivités locales aux nouvelles opérations d'aménagement. Votre Commission souhaite que ce texte soit publié sans tarder.

## 2. L'aménagement touristique du littoral.

L'année 1976 a vu la publication d'une instruction du Premier Ministre en date du 4 août relative aux conditions d'occupation des rivages. Mais il faut bien reconnaître que l'arsenal législatif et réglementaire dont dispose l'État ne permet pas de contenir les pressions de toutes sortes auxquelles est soumis le littoral qui se traduisent par certaines formes de dégradation, en particulier par une urbanisation parfois anarchique.

Compte tenu de la modestie des crédits qu'il peut affecter à l'aménagement du littoral (7,5 millions de francs en autorisations de programme en 1975, 8 millions en 1976), le Secrétariat d'État joue essentiellement un rôle de bureau d'études et d'assistance technique auprès des collectivités locales.

Les études en cours ont notamment porté sur :

- les motivations des vacanciers;
- la fréquentation prévisionnelle du littoral;
- l'équipement et l'exploitation des plages;
- les fonctions et l'aménagement des stations balnéaires;
- l'évolution de la navigation de plaisance.

Le Secrétariat d'État au Tourisme est également chargé, avec la D.A.T.A.R., de l'élaboration et de la réalisation d'un programme de bases littorales de loisir et de nature. A ce jour, le premier projet de Sallenelles, à l'estuaire de l'Orne, en est au stade des acquisitions foncières (11 millions y ont été déjà consacrés de 1974 à 1976). D'autres projets sont à l'étude à Dunkerque, Combrit (Finistère) ou envisagés dans le Pas-de-Calais, le Var et le Languedoc.

Au total, l'aide financière du Secrétariat d'État à l'Aménagement du littoral a concerné 108 opérations dans 16 départements littoraux. (En sont exclus les départements couverts par les missions interministérielles relevant du Ministère de l'Aménagement du territoire.) Il s'est agit essentiellement d'abord d'opérations visant à faciliter l'accès aux plages et leur liaison avec l'arrière-pays, plus récemment du développement des sentiers pour piétons le long du littoral.

## 3. L'aménagement touristique de l'espace rural.

L'objectif est principalement de favoriser les activités attirant les touristes en les intégrant dans la vie locale, d'offrir les hébergements per-

mettant d'accueillir ces touristes tout en contribuant au développement économique local.

Sa réalisation s'intègre dans le programme d'actions prioritaires du VII<sup>e</sup> Plan n° 23 « Valoriser l'espace rural » pour lequel il est prévu de dégager, au titre de l'action « Loisirs et tourisme » 300 millions de francs en 1977.

L'aide du Secrétariat d'État porte d'abord sur la réalisation de certains équipements : circuits de randonnée, gîtes d'étapes, plans d'eau, mais elle fait aussi une large part à l'assistance technique sous forme d'études de projets, d'aide à l'organisation des activités touristiques, à la promotion des produits touristiques et à l'information.

Compte tenu de la modicité de ses moyens, le Secrétariat d'État ne peut valablement intervenir que dans le cadre d'une action interministérielle coordonnée telle que la politique des « pays ».

L'intervention en matière d'équipement touristique rural est complétée par une action visant à développer les hébergements ruraux de type familial et à les organiser dans des structures nouvelles du type villages de vacances éclatés assurant une animation mieux intégrée à la vie locale. A cet effet, la définition et le statut des gîtes ruraux font l'objet d'un texte en préparation suivant les décisions prises par le Comité interministériel d'aménagement du territoire, réuni le 25 juin 1976.

#### IV. — LES HÉBERGEMENTS TOURISTIQUES

D'après les statistiques du tourisme, la répartition des séjours de vacances par type d'hébergement a été la suivante en 1975 :

— Logement chez des parents .....	42 %
— Camping et caravanning .....	17,5 %
— Locations .....	12,5 %
— Hôtels .....	11,7 %
— Résidences secondaires .....	10 %
— Divers .....	6,3 %

La tendance est à une diminution assez rapide de l'accueil chez les parents (conséquence de l'exode rural) et à l'accroissement simultané de la demande d'hébergements locatifs les moins coûteux : petite hôtellerie, gîtes ruraux et surtout camping-caravanning. Il faut tenir compte de ces éléments pour juger l'orientation, prévue en 1977, de l'aide aux hébergements touristiques.

## 1. L'aide à l'hôtellerie.

— *Dans le secteur de l'hôtellerie*, après l'effort accompli en faveur de l'hôtellerie de haut standing adaptée au tourisme international et au tourisme d'affaires, l'aide a été progressivement réorientée en faveur de la petite et moyenne hôtellerie.

Des mesures ont d'abord été prises dès 1974 pour favoriser l'homologation des hôtels de préfecture : assouplissement des normes, déconcentration des procédures au niveau régional.

Au 1<sup>er</sup> janvier 1976, le parc hôtelier comportait 416.000 chambres en hôtels homologués, soit une augmentation de 9.000 en 1975. La répartition par catégorie était la suivante :

— 4 étoiles de luxe .....	36.650 chambres
— 3 étoiles .....	75.500 chambres
— 2 étoiles .....	133.000 chambres
— 1 étoile .....	171.000 chambres

On comptait, à la même date, 388.000 chambres en hôtels non homologués.

En 1976, le régime des primes spéciales d'équipement hôtelier et les conditions d'attribution des prêts du F.D.E.S. ont été modifiés pour favoriser la modernisation de la petite hôtellerie et la réalisation des hôtels une ou deux étoiles notamment dans les zones rurales et de montagne (Massif central) et dans les villes moyennes. Ces mesures ont été complétées par des aides en faveur des jeunes professionnels.

Primes et prêts ont été ainsi répartis en 1975 (en millions de francs) :

	PRIMES	PRETS
Hôtels non homologués .....	—	24,7
1 étoile .....	2,3	52
2 étoiles .....	12,8	137
3 étoiles .....	6,4	117,6
4 étoiles et luxe .....	—	64,8
<b>Totaux .....</b>	<b>21,5</b>	<b>396,1</b>

Ces chiffres traduisent un ralentissement sensible du nombre des demandes puisqu'en 1974, les prêts accordés représentaient un montant de 503 millions de francs.

En dépit de la reprise très sensible du nombre des demandes d'aides dès le premier semestre de 1976, des raisons d'économies budgétaires ont conduit à réduire de 20 % le montant de la dotation prévue en 1977 pour financer les primes. *Ainsi cette décision intervient-elle au moment où, après avoir aidé à satisfaire parfois au-delà des besoins la demande en établissements de haut standing, l'aide publique s'oriente vers les hôtels moyens et modestes.*

## 2. Les hébergements de tourisme social.

a) *Sur le plan réglementaire*, on s'est efforcé par diverses mesures de trouver sinon des solutions du moins des palliatifs à l'insuffisance de l'offre de plus en plus préoccupante, notamment en matière de camping-caravaning (6 millions de campeurs caravaniers en deux mois pour 1,6 million de places en 1976).

Un arrêté du 22 juin 1976 a modifié les critères qualitatifs pour le classement des terrains de camping (plantations, superficies et équipements sanitaires). Inversement, un arrêté du 28 juin créait les aires naturelles de camping qui peuvent déroger aux normes imposées aux terrains classés.

Cette nouvelle formule de camping est une extension du camping à la ferme; elle permet également l'utilisation provisoire de terrains disponibles sans entraîner un coût d'investissement élevé; elle a enfin pour but de pallier le manque de terrains de campings aménagés.

Enfin, un décret du 18 novembre 1975 a diversifié la définition des villages de vacances mais les propositions du Secrétariat d'État concernant « les règles spéciales de construction applicables aux hébergements de loisirs » se sont heurtées à l'avis du Conseil supérieur de l'hygiène.

En ce qui concerne les hébergements ruraux, une circulaire préparée conjointement par le Ministère de l'Agriculture et le Secrétariat d'État au Tourisme actuellement soumise à l'avis du Ministère des Finances, officialise et précise les différentes catégories d'hébergements ruraux, gîtes ruraux et communaux, gîtes d'étapes, chambres d'hôtes, camping à la ferme.

*Elle permettra d'assortir une nouvelle modulation des aides de l'État à des prescriptions réglementaires, tenant à la qualité des installations et leur système de gestion et de commercialisation.*

Le régime fiscal des gîtes ruraux a été amélioré avec l'exonération sous certaines conditions de la taxe professionnelle et l'application d'un taux réduit de T.V.A. L'article 65 quater (nouveau) introduit par l'Assemblée Nationale dans le projet de loi de finances pour 1977 apporte une légère amélioration pour le calcul de la taxe professionnelle des terrains de campings et des gîtes ruraux.

b) *Les aides financières :*

Si le système d'aides au financement des villages de vacances n'a pas été modifié depuis la mise en place de la Commission interministérielle du tourisme social, un effort particulier a été porté en 1976 sur les conditions de financement du camping et des hébergements ruraux.

— *Équipements de camping :* les aides publiques ont été accordées au secteur non lucratif, dans les conditions suivantes en 1975 et 1976 :

	1975	1976 (premier semestre)
— Dotations budgétaires pour subventions (transferts inclus) .....	13,9 MF	9,8 MF
— Prêts du F.D.E.S. :		
● nombre .....	85	42
● montant .....	26,5 MF	15,8 MF
— Montant des investissements correspondants .....	62,7 MF	34 MF
— Nombre de places créées .....	29.500	12.800

Le taux de subvention applicable est compris dans une fourchette allant de 10 à 30 %. En pratique c'est un taux moyen de 10 à 15 % qui est appliqué.

— *Pour les villages de vacances,* les crédits de subvention se sont élevés, en 1975, à 25 millions de francs pour 33 opérations subventionnées au taux moyen de 18 % et au premier semestre 1976, à 7,6 millions de francs pour 7 opérations subventionnées au taux moyen de 20 %. La majeure partie de ces subventions est attribuée à des associations. La part des collectivités locales est faible mais elles bénéficient également des subventions du Ministère de l'Agriculture.

Aux subventions, il faut ajouter d'une part les primes d'équipement hôtelier auxquelles peuvent prétendre les villages de vacances, soit 7 millions de francs en 1975 et 3,7 millions pour le premier semestre 1976 et, d'autre part, les prêts du F.D.E.S. pour un montant de 20 millions en 1975.

— *L'habitat touristique rural*, enfin, bénéficie également d'aides publiques dont le montant n'est connu qu'avec un retard de 2 années et figure pour 1973-1974 dans l'annexe n° 3 de ce rapport.

Avec les mesures réglementaires et l'aide financière, on doit mentionner l'assistance technique fournie par le Secrétariat d'État aux promoteurs sociaux et privés d'hébergements touristiques. Elle s'est traduite par la mise en place de structures administratives ou associations nouvelles :

- *Camping* : sont prévues la création au niveau national d'un « atelier central d'études des hébergements de plein air », et au niveau départemental, la désignation d'un responsable « camping » ;
- *Hébergements ruraux* : des organismes départementaux constitués en associations regroupant les personnes et organismes concernés seront chargés de l'aide à la commercialisation des gîtes ruraux, de leur classement et de leur contrôle.

## EXAMEN EN COMMISSION

---

C'est le 12 octobre que votre Commission des Finances a procédé à l'examen du budget du Tourisme prévu pour 1977. Après l'exposé du Rapporteur spécial qui en présentait les principales caractéristiques, diverses observations et questions ont été formulées par les membres de la Commission. M. Monory, rapporteur général, a demandé si le Ministère de la Qualité de la vie avait véritablement assuré son rôle de coordination et d'harmonisation dans l'élaboration du budget des Secrétariats d'État qui lui sont rattachés, et notamment de celui du tourisme. Il a regretté l'accroissement de certaines dépenses de fonctionnement de l'Administration centrale, alors même que les crédits d'aménagement touristique de la montagne, et plus encore du littoral et de l'espace rural, sont, malgré l'étendue des besoins, en réduction sensible. Il s'est interrogé sur le sens de la politique suivie à l'égard de la navigation de plaisance. Le développement de cette activité est un phénomène social indéniable, or, on semble vouloir le décourager par diverses mesures telles que la réduction des crédits affectés aux ports de plaisance ou la taxe exceptionnelle sur certains navires de plaisance instituée par le projet de loi de finances. On risque ainsi de mettre en difficulté les chantiers navals spécialisés dans ce type de bateaux dont la prospérité est créatrice d'emplois. Le Rapporteur général s'est étonné également de l'abattement opéré sur les crédits d'aide à l'équipement hôtelier alors que précisément cette aide est désormais consacrée à l'hôtellerie moyenne une et deux étoiles dont la capacité est très insuffisante.

M. Edouard Bonnefous, président, a estimé que le Secrétariat d'État au Tourisme n'assurait pas totalement son rôle de coordination des activités touristiques. Trop souvent les touristes, notamment étrangers, sont victimes des abus de certains professionnels du tourisme qui tirent profit de certaines rentes de situation (restaurants sur les autoroutes ou taxis aux aérodromes). L'animation culturelle à Paris pendant la saison d'été est tout à fait insuffisante. Il ne sert à rien de drainer en France des touristes étrangers pour les y laisser ensuite livrés à eux-mêmes. Il appartient au Secrétariat d'État de se faire leur défenseur en intervenant auprès des administrations compétentes et d'assurer pleinement leur information.

M. Yves Durand, rapporteur spécial, a précisé dans ses réponses que l'accroissement des crédits de fonctionnement du Secrétariat d'État correspond aux orientations retenues dans les programmes d'action prioritaires du VII<sup>e</sup> Plan. Le crédit supplémentaire de 1 million de francs attribué à l'Administration centrale est destiné à l'édition et à la diffusion de brochures touristiques, élément essentiel de notre propagande à l'étranger.

La réduction des crédits d'aménagement touristique concerne surtout la haute montagne qui a principalement bénéficié de l'effort antérieur. Quant à l'action en faveur de la moyenne montagne, elle recoupe assez largement celle qui concerne l'espace rural. Sur le littoral, enfin, l'effort est orienté principalement sur les hébergements sociaux et notamment les terrains de camping. Aux ports de plaisance, gros consommateurs d'espace littoral et d'un prix de revient élevé, le Secrétariat d'État s'efforce de substituer des solutions moins onéreuses de garage à terre des bateaux légers. Enfin, pour les crédits d'aide à l'équipement hôtelier, la réduction de la dotation, à moins qu'elle ne s'explique par une consommation insuffisante des crédits antérieurs, risque de remettre en cause le projet du Secrétariat d'État d'instituer une prime d'équipement pour la réalisation de terrains de camping privés.

Après les explications fournies par le Rapporteur spécial, la Commission a examiné divers chapitres sur lesquels pourrait porter un effort d'économies. A l'issue d'une discussion à laquelle ont participé MM. Edouard Bonnefous, président, Monory, rapporteur général, Boscary-Monsservin et Yves Durand, rapporteur spécial, elle a décidé, compte tenu des priorités retenues et de la modicité, de ne proposer aucune réduction des crédits.

## CONCLUSIONS

Le budget du Secrétariat d'État au Tourisme tel qu'il est prévu en 1977 comporte d'incontestables améliorations aussi bien dans sa présentation que dans son contenu. Le rattachement des crédits d'aménagement touristique jusqu'alors inscrits au budget des Charges communes va dans le sens des souhaits exprimés depuis plusieurs années par la Commission des Finances. *Il reste à poursuivre ce début de regroupement en y incluant notamment les crédits des primes spéciales d'équipement hôtelier pour obtenir un ensemble vraiment homogène.*

Quant au contenu du budget, tout en demeurant modeste, il connaît une évolution positive comparée à celle des crédits touristiques inscrits dans d'autres fascicules budgétaires ou même à celle de l'ensemble des moyens budgétaires prévus par le projet de loi de finances pour 1977.

Doté de moyens financiers améliorés, le Secrétariat d'État au Tourisme se trouve ainsi mieux armé en 1977 pour orienter le développement du secteur touristique dans le sens du progrès économique et d'une participation accrue au mieux-être des Français.

On peut attendre, en effet, du développement du tourisme :

- sur le plan économique, d'une part la création d'emplois tertiaires dans des régions qui souvent en ont le plus grand besoin, d'autre part une contribution positive à l'équilibre de la balance des paiements;
- sur le plan social, l'accès de nouvelles couches de la population aux vacances et aux loisirs dans des conditions correspondant à une véritable amélioration de la qualité de la vie.

Ces objectifs, dont la réalisation peut paraître lointaine, le budget pour 1977 tend à nous en approcher en s'intégrant pour une assez large part dans les programmes d'actions prioritaires du VII<sup>e</sup> Plan, axés sur la prospection des marchés touristiques étrangers et le développement des formes les plus populaires de tourisme que sont les hébergements familiaux et de plein air sur le littoral et à la campagne.

D'importantes questions n'en demeurent pas moins sans réponse satisfaisante actuellement.

En matière d'études, il reste encore beaucoup à faire pour parvenir à une meilleure connaissance de la réalité quand on pense qu'on ne connaît pas, à l'heure actuelle, avec une précision acceptable, les termes de la balance des paiements. L'enquête aux frontières menée cet été devrait apporter quelques lumières sur un phénomène qui n'est appréhendé jusqu'à présent qu'à partir d'estimations très approximatives de la Banque de France. Il convient également par des études appropriées de mettre au point des équipements et des types d'hébergement adaptés aux besoins spécifiques du tourisme, d'un coût de fonctionnement raisonnable tout en demeurant de qualité.

Du point de vue de la promotion touristique, il faut, d'une part, renforcer la coordination de l'action des administrations centrales, des régions et des associations locales et, d'autre part, s'efforcer de diversifier nos exportations non seulement en attirant une clientèle étrangère nouvelle, mais en diffusant à l'étranger nos équipements et notre savoir-faire.

Il convient surtout d'accroître la qualité de nos produits de la façon la plus générale, qualité des équipements mais surtout de l'accueil tout en veillant à supprimer les comportements excessifs en matière de prix. Une étude sur l'évolution générale de ceux-ci dans les régions et pendant les périodes touristiques serait sans doute révélatrice de l'origine de certains phénomènes inflationnistes.

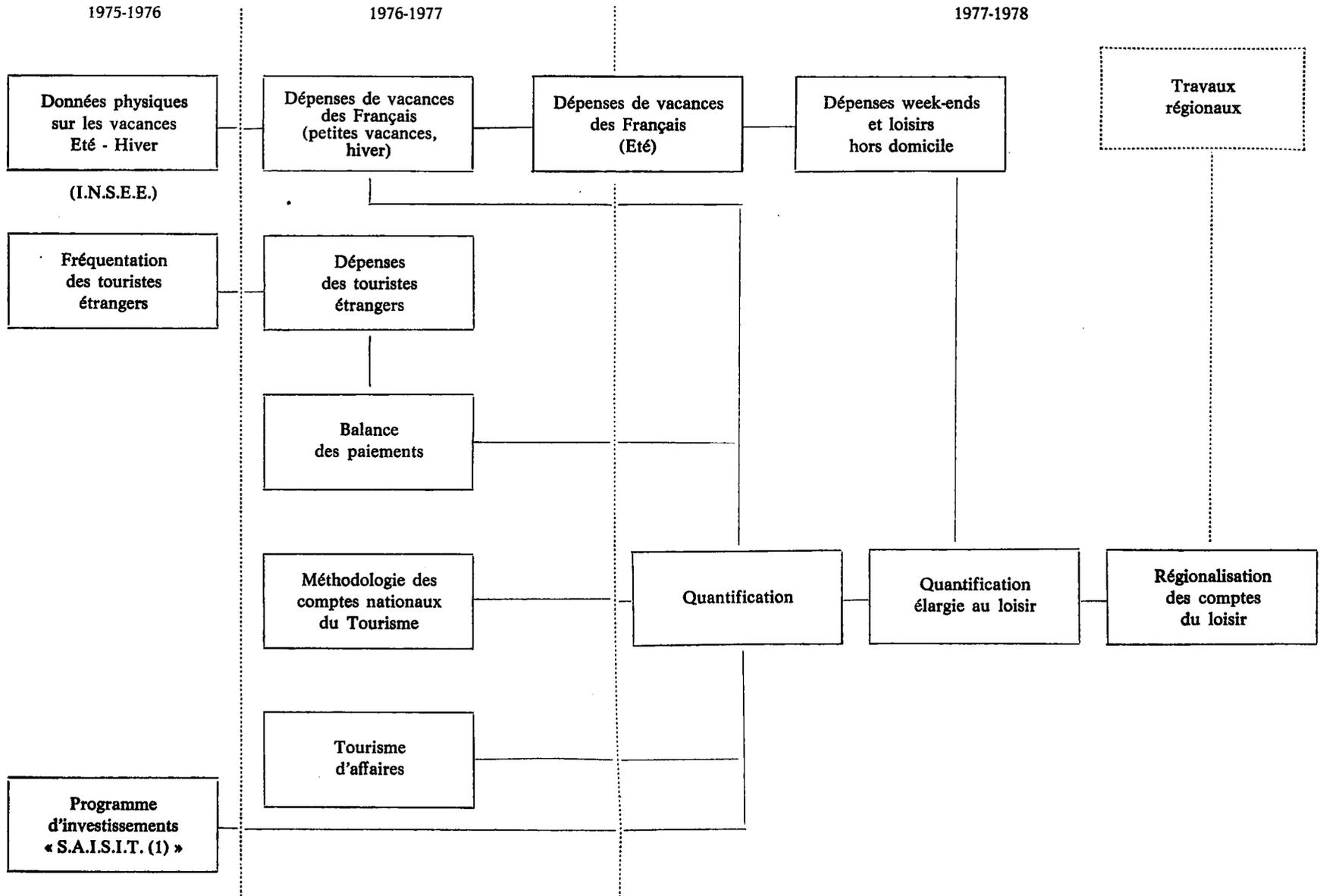
Il est certainement souhaitable que l'État apporte son soutien au développement des activités touristiques et notamment de certains types d'hébergement mais cette aide, qu'elle prenne la forme de subventions directes ou d'allégements fiscaux, doit avoir pour contrepartie un contrôle sérieux de la qualité et du coût des prestations.

Sous le bénéfice des observations qui précèdent, votre Commission des Finances propose au Sénat d'adopter les crédits demandés en 1977 pour le budget de la Qualité de la vie. — III. - Tourisme.

## **ANNEXES**

—

**ARTICULATION DES ÉTUDES ÉCONOMIQUES MENÉES PAR LE SECÉTARIAT D'ÉTAT AU TOURISME**  
1975 - 1978



(1) Saisie automatique des investissements des secteurs d'intérêt touristique.

ANNEXE N° 2

**RÉCAPITULATION DU PROGRAMME PRÉVISIONNEL 1977  
D'INTERVENTIONS POUR L'AMÉNAGEMENT TOURISTIQUE**  
(par catégorie et type d'opérations.)

(En milliers de francs.)

INTERVENTIONS	AUTORISATIONS de programme	CREDITS de paiement
<b>MONTAGNE</b>		
1. — Infrastructures de stations .....	8.000	6.000
2. — Améliorations de l'environnement des stations de sports d'hiver (reconstitution du couvert végétal sur les pistes de ski) .....	1.000	1.000
3. — Développement touristique de la moyenne montagne (P.A.P. 23) .....	4.000	3.500
4. — Stades de neige .....	4.000	3.500
5. — Actions diverses .....	2.000	2.000
Total .....	19.000	16.000
<b>LITTORAL</b>		
1. — Camping : études et travaux sur le littoral (P.A.P. 24) .....	2.000	2.000
2. — Aménagement de bases littorales de loisirs et de nature .....	1.000	1.000
3. — Travaux (autres que campings et bases littorales de loisirs) .....	2.000	1.500
4. — Etudes et actions d'animation .....	3.500	3.000
Total .....	8.500	7.500
<b>ESPACE RURAL</b>		
1. — Appui à une meilleure organisation de l'offre du produit touristique en milieu rural et de sa mise en marché (P.A.P. n° 23) .....	4.250	4.000
2. — Appui à l'organisation et à l'équipement de « pays d'accueil » (P.A.P. n° 23) .....	4.250	3.500
Total .....	8.500	7.500

ANNEXE N° 3

**HÉBERGEMENTS RURAUX**

**Aides financières**

**1973 - 1974**

	CRÉDIT hôtelier	CRÉDIT agricole	SUBVENTIONS Agriculture	AIDES départements
<b>1973</b>				
Gîtes ruraux .....	»	16.400	8.411	844
Gîtes communaux (1).	»	15.652	8.295	1.270
Auberges de campagne.	4.671	»	619	21
<b>1974</b>				
Gîtes ruraux .....	»	17.818	10.291	} chiffres non fournis
Gîtes communaux ...	»	15.813	6.208	
Auberges de campagne.	2.504	»	»	

**Observations :**

(1) Il n'a pas été possible de distinguer dans les chiffres fournis, la part des gîtes communaux constituant de véritables « villages » ou gîtes et la part des gîtes communaux isolés.

N.B. — Les chiffres mentionnés ci-dessus ne sont donnés qu'à titre indicatif et doivent être considérés seulement comme des ordres de grandeur dans l'attente d'un bilan statistique définitif.